

**Elections législatives du 20 décembre 2018**

**LA CENI FAIT UNE PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE 72H POUR LE RECENSEMENT** P.1

**ROBERT DUSSEY REDYNAMISE LES RELATIONS ENTRE LOMÉ ET OSLO** P.1



N°597 du 12 Novembre 2018/Prix: 250 Fcfa

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

[www.lemessenger-actu.com](http://www.lemessenger-actu.com)

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
Maison de la presse, casier N° 61  
Directeur de Publication  
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59  
E-mail: [tchaboremessenger@yahoo.fr](mailto:tchaboremessenger@yahoo.fr)  
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Pour tout renseignement, information ou conseil  
contacter le centre d'appel au N° VERT

**8201**

\* Disponible tous les jours et heures ouvrables

 FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## Réformes constitutionnelles et institutionnelles



**LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE UN PROJET DE LOI MODIFIANT LES ARTICLES 59, 60 ET 100** P.4



**Rencontre de Conakry GILBERT BAWARA CONFIRME L'AUTHENTICITÉ ET LA TENEUR DU COMMUNIQUÉ DES FACILITATEURS** P.2

**Elections législatives du 20 décembre prochain LA PLACE DE CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION, L'AUTRE ENJEU !** P.3

# Crise sociopolitique et rencontre de Conakry GILBERT BAWARA CONFIRME L'AUTHENTICITÉ ET LA TENEUR DU COMMUNIQUÉ DES FACILITATEURS

Dans un entretien qu'il a eu avec le confrère du site d'information [www.togobreakingnews.info](http://www.togobreakingnews.info), le ministre Gilbert Bawara, point focal du gouvernement s'est prononcé sur les derniers développements de la crise sociopolitique au Togo. Le ministre de la fonction publique qui promet une sortie du gouvernement pour bientôt afin d'expliquer à l'opinion nationale et internationale sur tous les sujets liés à la mise en œuvre scrupuleuse des décisions et recommandations de la CEDEAO, indique par ailleurs que le pouvoir est préparé à toutes les éventualités, allusion faite aux appels à la mobilisation lancés par la C14.

Voici l'intégralité de l'article paru chez notre confrère de [togobreakingnews](http://togobreakingnews.info). Le surtitre, le titre et le chapeau est de la rédaction de "Le MESSAGER".

Le ministre togolais de la fonction publique a confié dimanche à [Togobreakingnews.info](http://Togobreakingnews.info) que le communiqué des facilitateurs sur la rencontre de Conakry est authentique et ne contenait rien d'inexact, suite aux informations recueillies auprès des facilitateurs et de la Commission de la CEDEAO. Il est convaincu que la coalition des 14 partis de l'opposition s'en est également enquis auprès des autorités guinéennes et des autres instances compétentes. Au sujet de



l'appel à la mobilisation lancé par la Coalition de l'opposition, le ministre Bawara indique que le pouvoir s'est préparé à toutes les éventualités et promet une sortie officielle du gouvernement pour éclairer les togolais.

Depuis son retour de Conakry, à l'issue des entretiens et des échanges qui se sont déroulés avec Alpha Condé, co-facilitateur de la CEDEAO dans la résolution de la situation socio-politique togolaise, le gouvernement s'est soigneusement abstenu de tout commentaire et déclaration. Il s'est plutôt concentré sur les préparatifs visant à la tenue des élections législatives et à l'adoption des réformes constitutionnelles. Le corps électoral a été convoqué pour

le scrutin maintenu au 20 décembre et le projet de loi de modification constitutionnelle a été adopté et envoyé dans la foulée à l'Assemblée nationale.

« Après l'initiative et les discussions de Conakry, le gouvernement a continué de travailler en toute sérénité et responsabilité en liaison étroite avec les facilitateurs et en consultations permanentes avec tous les membres du Comité de suivi ainsi que les dirigeants de la sous-région », confie Gilbert Bawara.

Abordant la question de l'authenticité du communiqué de la facilitation diffusé vendredi nuit, le ministre affirme que le gouvernement togolais a obtenu confirmation auprès de la Commission de la CEDEAO et

auprès des facilitateurs.

« Samedi, le gouvernement s'est enquis auprès de la Commission de la CEDEAO et auprès des facilitateurs concernant l'authenticité et la teneur du communiqué publié par la représentation de la CEDEAO à Lomé. Confirmation nous a été donnée, de même que cela a été également fait aux interlocuteurs attirés de la coalition des 14 partis de l'opposition aux dires de la facilitation », affirme M. Bawara.

Le porte-parole du gouvernement estime que des décisions importantes ont été prises et annoncées par le gouvernement et la CENI ces derniers jours « en prenant en considération les conclusions dégagées des discussions qui ont eu lieu à Conakry avec le Président Alpha Condé et les membres du Comité de suivi de la feuille de route de la CEDEAO ».

« Nous aurons l'occasion, très rapidement, de nous exprimer publiquement, de situer les Togolais et d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur tous les sujets liés à la mise en œuvre scrupuleuse des décisions et recommandations de la CEDEAO à la lumière des récents développements de l'actualité », promet-il, avant d'ajouter que le gouvernement et la majorité ne sont pas intéressés par « l'agitation et la fébrilité qui se sont emparées de certains milieux politiques et médiatiques ».

Au sujet de l'appel à la mobilisation populaire lancé samedi par la porte-parole de la coalition des 14 partis politiques dans un communiqué, Gilbert Bawara relativise et pense qu'il s'agit des « mots d'ordre tapageurs et intempestifs ».

« Nous connaissons la chanson et le refrain, et nous sommes suffisamment avertis et préparés à toutes les éventualités depuis bien longtemps. Personne n'est dupe de ce qui se trame dans les officines de certains partis politiques membres de la coalition », a-t-il noté.

Pour finir, le porte-parole du gouvernement togolais dit « encourager la presse et les médias togolais à faire preuve de plus de professionnalisme et d'objectivité » dans ce genre de situations, en allant à la source de l'information et en faisant l'effort de vérification plutôt que de « s'en remettre aux rumeurs ou de relayer des spéculations et supputations ».

Source :

[www.togobreakingnews.info](http://www.togobreakingnews.info)

COMMUNIQUE DES FACILITATEURS DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN REPUBLIQUE TOGOLAISE

1) Son Excellence, Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, co-facilitateur dans la résolution de la situation socio-politique au Togo a reçu du samedi 03 novembre au mardi 06 novembre 2018, dans le cadre de l'évaluation périodique de la feuille de route définie par la CEDEAO, des délégations du Gouvernement Togolais et de la coalition des 14 partis de l'opposition, en présence du ministre ghanéen de la sécurité nationale, M. Kan-Dappah, représentant du co-facilitateur ghanéen, Son Excellence, Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et de M. Jean-Claude Brou, Président de la commission de la CEDEAO.

2) Chaque partie a exprimé ses préoccupations et ses attentes ou fourni des informations et explications, par rapport aux différents points de la feuille de route. La question de la recomposition équilibrée de la CENI a été évoquée, à nouveau, ainsi que le dernier recensement électoral qui s'est déroulé sans la présence de tous les partis qui doivent être représentés au sein de la CENI.

3) Après des débats et échanges empreints de franchise et courtoisie avec toutes les parties et une concertation entre les facilitateurs ainsi que de larges consultations avec des Chefs d'Etat de la CEDEAO, il a été regretté l'absence de toutes les parties concernées au sein de la CENI.

4) Concernant la recomposition de la CENI, les facilitateurs, afin d'aider à surmonter les difficultés persistantes, exhortent instamment l'UFC à bien vouloir retirer son représentant à la CENI au profit d'un autre parti politique de l'opposition parlementaire pour éviter le blocage du processus électoral en cours et surtout pour ne pas compromettre l'organisation d'élections inclusives et ouvertes.

5) Concernant le recensement électoral, la CEDEAO encourage le Gouvernement à examiner la possibilité d'une prorogation exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales pour une période maximum de trois (03) jours, pour permettre aux acteurs politiques et aux citoyens qui n'auraient pas pu se faire enrôler de pouvoir le faire sans préjudice de la date du 20 décembre 2018, telle que fixée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour la tenue effective des élections législatives.

A ce propos, les facilitateurs se réjouissent du déploiement des experts et des observateurs de la CEDEAO pour accompagner et superviser tout le processus de préparation et d'organisation des élections. Leurs rapports finaux, sur le recensement et processus électoral, sont attendus.

6) Les facilitateurs, conscients que la recomposition équilibrée de la CENI facilitera une plus grande implication de tous les acteurs, encourage les partis politiques concernés à participer pleinement aux activités visant à la tenue d'un scrutin régulier, transparent et crédible.

La CEDEAO tient à rassurer à cet égard toutes les parties, qu'en rapport avec la communauté internationale, toutes les dispositions nécessaires à l'élaboration d'un fichier électoral fiable et crédible et à des élections inclusives et transparentes seront prises conformément au mandat qui lui a été confié. A cet effet, l'audit du fichier par d'experts indépendants constitue un gage supplémentaire.

7) La CEDEAO recommande par ailleurs la poursuite des mesures d'apaisement afin de renforcer le climat de confiance entre tous les acteurs.

A cet effet, les facilitateurs encouragent le Gouvernement à renforcer les mesures de sécurité et à poursuivre les efforts visant à garantir les droits et libertés de tous les leaders et acteurs politiques dans l'exercice de leurs activités sur toute l'étendue du territoire national.

Sur la question des personnes encore détenues, la facilitation, tout en saluant les mesures déjà prises, exhorte le Gouvernement à faire accélérer les procédures judiciaires et à étudier la possibilité de mesures de clémence additionnelles en leur faveur.

8) Les facilitateurs réitérent leur opposition au recours à la force et à la violence et recommandent par la même occasion le calme et la retenue à tous les acteurs togolais.

Les facilitateurs sous l'égide de la CEDEAO, ne ménageront aucun effort s'agissant de la conduite du processus menant aux élections. Ils réaffirment leur disponibilité à continuer d'accompagner les acteurs politiques et le peuple togolais dans la consolidation du climat de paix et de cohésion.

Fait à Conakry, le 09 novembre 2018.

Les Facilitateurs

## Elections législatives du 20 décembre prochain LA PLACE DE CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION, L'AUTRE ENJEU !

Les préparatifs des élections législatives du 20 décembre 2018 qui doivent permettre de renouveler l'actuelle assemblée se précisent depuis la dernière fois que les acteurs politiques et particulièrement les protagonistes de la crise se sont rencontrés à Conakry. Trois jours de rattrapage pour ceux qui ne se sont pas faits inscrire pour qu'ils le fassent, ouverture de la période de dépôt de candidature, confirmation de la date du 20 décembre pour la tenue des élections et convocation du corps électoral par le gouvernement qui a annoncé le déblocage de 1,5 milliards pour financer les candidats, voilà les mesures prises et qui font croire que plus rien ne devrait toucher la date du 20 décembre pour que les togolais et les togolaises aillent choisir librement ceux qui doivent les représenter à l'hémicycle.

Si certains, à tort ou à raison, se basant sur la crise sociopolitique qui a secoué le pouvoir de Lomé depuis un peu plus d'un, pensent que l'enjeu de ces élections sera le score qu'obtiendra la majorité actuelle au pouvoir, il va sans dire que le vrai enjeu sera la place de chef de file de l'opposition.

Certes, au début de la crise, beaucoup d'observateurs ne pariaient pas en une quelconque majorité du parti présidentielle UNIR si élection il y avait. Avec la crise sociale qui a entraîné beaucoup de soulèvements dans nombre de secteurs et entamé la vitalité de l'économie qui se remettait peu à peu, les détracteurs du parti de Faure Gnassingbé avaient des arguments solides pour convaincre les togolais et porter la responsabilité de la situation sur le gouvernement.

Mais peu à peu, et à la faveur de nombreuses réalisations faites grâce aux initiatives mise en place par le chef de l'Etat lui-même en faveur des populations, la confiance est revenue et le parti semble aujourd'hui avoir le vent en poupe. Même affaibli, le parti n'a rien laissé et peut de nos jours remercier ses cadres qui travaillent nuit et jour pour, non seulement pour reconquérir l'électorat, mais aussi et surtout mettre les indécis en confiance. Avec ce travail abattu, beaucoup d'analystes pensent que le parti est bien positionné pour avoir la majorité à l'assemblée au soir du 20 décembre 2018.

Reste désormais les sièges que



doivent se répartir l'opposition dans son ensemble. Et c'est ici que la place de chef de file de l'opposition se joue. Qui sera le chef de file de l'opposition au Togo après le 20 décembre 2018 ? C'est la grande interrogation.

Aux termes de la loi N° 2013-015-du 13 juin 2013 portant statut de l'opposition il est dit à l'article 24 que le chef de file de l'opposition est le premier responsable du parti politique appartenant à l'opposition au sens de l'article 2(Art. 2 : Aux termes de la présente loi, l'opposition s'entend de l'opposition parlementaire. Elle comprend le ou les partis et regroupements de partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ainsi que les députés qui y siègent, et qui ont remis au bureau de celle-ci une déclaration indiquant leur appartenance à l'opposition. Cette déclaration est accompagnée de la liste des députés concernés, signée par le président du groupe parlementaire ou par chacun des députés, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

La déclaration d'appartenance à l'opposition est faite en début de législature et au plus tard quinze (15) jours calendaires suivant l'adoption du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Cette déclaration d'appartenance peut également être faite par la suite, à tout moment de la législature.

Copie de la déclaration d'appartenance à l'opposition est transmise au ministère chargé de l'administration territoriale par le bureau de l'Assemblée nationale), ayant le plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale.

Depuis les dernières élections législatives en 2013, c'est Jean-

Pierre Fabre, qui jouit de cette prérogative avec tous les droits et les avantages qui en découlent et notifiés dans les articles 25 et 26 de ladite loi. Or, depuis le 19 août 2017, le président national du Parti Nationaliste Panafricain (PNP), Tikpi Atchadam semble lui ravir la vedette. Si en tout début de crise ce dernier a fait appel à Fabre de

les négociations et que personne, même le chef de file de l'opposition n'a penser un seul jour poser le problème sur la table de négociation ? Même si la personne dit craindre pour sa vie, le bon sens aurait voulu que ceux qui se disent être ses amis puissent le défendre aux risques de leur vie, si tant est qu'ils sont sincères. Mais personne ne l'a fait. Au contraire, beaucoup se frotte plutôt les mains pour que Tikpi Atchadam soit jeté le plus loin possible. Mais, il semble que c'est peine perdue. Puisque certains faits montrent que sans le PNP la coalition n'est pas en mesure de mobiliser. La preuve, depuis que le PNP a refusé de s'associer aux marches, soit les marches ont fait flot, soit la coalition les annule tout simplement au risque d'être humiliée par la faible mobilisation. Et c'est ce qui fait peur aujourd'hui à Fabre. Le retour d'Atchadam ou la participation du PNP aux législatives du 20 décembre prochain pourrait coûter au parti de Fabre et à Fabre lui-même qui



prendre la lutte, au fil du temps, il découvrira qu'il s'est fait piéger et qu'en réalité pour rien au monde celui qu'il croit être son compagnon de lutte ne l'est pas et veut même sa chute afin de continuer par jouir du titre de chef de file de l'opposition. Tikpi Atchadam l'a vite compris d'où le désamour qui s'est instauré entre les deux responsables et par ricochet entre leur parti.

Sinon comment comprendre que celui qui a été à la base du soulèvement aux premières heures et qui a permis l'ouverture d'un dialogue soit toujours absent dans

risque de voir le statut de chef de file de l'opposition lui échapper. D'où les manœuvres tendant à discréditer le PNP. Fabre réussira-t-il à garder son statut ? La réponse au soir du 20 décembre prochain.

En tout cas ce qui est sûr, aujourd'hui pour rien au monde Jean-Pierre Fabre ne veut laisser tomber le statut de chef de file de l'opposition et est donc prêt à tout pour que personne ne puisse lui ravir la vedette. Atchadam et sont PNP son avertis.

LM

## Réformes constitutionnelles et institutionnelles

# LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE UN PROJET DE LOI MODIFIANT LES ARTICLES 59, 60 ET 100

Le gouvernement togolais réunit en conseil des ministres le vendredi dernier a adopté un projet de loi modifiant les articles 59, 60 et 100 de la constitution togolaise relatifs notamment à l'élection du président de la république et au mode de scrutin, ainsi que la composition de la Cour constitutionnelle.

Le gouvernement, à travers le ministre de la fonction publique avait promis que les réformes seront faites avant la fin de l'année. Par l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement vient satisfaire les doléances contenues dans les points de dialogue.

Reste à savoir quelle sera la position de l'opposition parlementaire qui avait rejeté un projet de loi du gouvernement il y a quelques mois. Or selon la loi, Art.144 de la constitution, un projet ou une proposition de révision est considéré comme adopté s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'Assemblée nationale. A défaut de cette majorité, le projet ou la proposition de révision adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des députés



composant l'Assemblée nationale est soumis au référendum.

Aujourd'hui, UNIR, bien que majoritaire ne dispose pas le nombre de députés requis pour

avoir les 4/5. Il lui faut absolument les voix de l'opposition parlementaire pour que le projet de loi adopté vendredi puisse passer sans qu'on ne fasse recours au référendum.

Que va-t-il se passer une fois le projet de loi soumis au vote, c'est la grande inconnue.

*La rédaction*

## COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES

### DU VENDREDI 09 Novembre 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce vendredi 09 novembre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Au cours des travaux, le Conseil a adopté un projet de loi portant modification des articles 59, 60 et 100 de la Constitution de 1992 relatifs notamment à l'élection du Président de la République et au mode de scrutin, ainsi que la composition de la Cour constitutionnelle.

Il est à rappeler que le Gouvernement avait introduit en septembre 2017, un projet de loi portant modification de certains articles de la

Constitution, ceci dans la vision des réformes entamées par le Président de la République.

Face à la situation sociopolitique dans notre pays, le Président de la République a appelé tous les acteurs à l'apaisement et au dialogue en vue de la préservation de la paix et de la cohésion pour favoriser la mise en oeuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles.

C'est dans ce contexte que la 52e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a désigné deux facilitateurs et leur a confié la mission d'appuyer les acteurs politiques togolais dans la résolution durable de la situation socio-politique.

A l'issue des efforts menés par les deux facilitateurs, la 53e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté des recommandations et décisions sur le Togo et a « invité le Gouvernement et les acteurs politiques à oeuvrer en vue de l'adoption des réformes constitutionnelles en prenant en compte, entre autres, les points suivants :

**a.** le mode de scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République ;

**b.** la limitation à deux, du nombre de mandats présidentiels ;

**c.** la recomposition de la Cour Constitutionnelle pour notamment revoir sa

composition et limiter le nombre de mandat de ses membres, ... ».

Ainsi, le nouvel article 59 fixe le mandat du Président de la République à cinq (05) ans renouvelable une seule fois.

L'article 60 nouveau, quant à lui, prévoit l'élection du Président de la République au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ainsi, lorsqu'aucun des candidats en lice n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est organisé un second tour pour départager les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour.

Enfin, l'article 100 nouveau, limite le mandat des membres de la Cour Constitutionnelle à six (06)

ans renouvelable une seule fois.

Outre les trois premières institutions, à savoir le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Sénat, il prévoit également que le Conseil Supérieur de la Magistrature puisse désigner des magistrats en qualité de membres de la Cour Constitutionnelle.

La conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a préconisé que les réformes constitutionnelles se fassent par voie législative et à défaut, par référendum.

**Fait à Lomé, le 09 Novembre 2018**

**Le Conseil des Ministres**

## Lu pour vous!

### 20 FAITS ÉTONNANTS QUE VOUS IGNOREZ SUR LE CERVEAU (Suite)



*Le cerveau est le principal organe du système nerveux. C'est aussi le plus complexe. Beaucoup de choses restent à découvrir sur ce mystérieux fonctionnement,*

*mais la science a déjà beaucoup avancé et les scientifiques ont pu découvrir énormément de choses à propos de celui-ci. Voici donc 20 faits aussi fascinants les uns que les autres à propos de votre cerveau.*

#### 11/ Le poids différent de l'intelligence

Le cerveau d'un homme adulte pèse environ 1 375 grammes et celui d'une femme 1 245 grammes. Cependant le cerveau féminin arrive aux mêmes résultats cognitifs, il n'y a donc aucune différence sur l'intelligence.

**12/ Notre cerveau ne ressent pas la douleur physique**, car il ne contient aucun récepteur de douleur.

**13/ Les terminaisons nerveuses d'un adulte atteint un total de 5,8 millions de kilomètres**, soit 145 fois le tour de la Terre.

#### 14/ La mémoire sélective

Il est impossible de se souvenir de tous les événements ou expériences vécues, car le cerveau a une sorte de limite de stockage. Cependant les expériences fortes en émotions restent plus longtemps gravées dans notre mémoire.

#### 15/ Profitez de vos 22 ans

Il faut profiter du meilleur de notre cerveau à 22 ans, car c'est le moment où il serait le plus performant. Dès l'âge de 27 ans, notre capacité de compréhension et notre pensée logique s'affaiblissent. 10 ans plus tard c'est notre mémoire qui commence à flancher...

#### 16/ Premiers souvenirs

Les premiers souvenirs peuvent être enregistrés dès l'âge de 3 ans. Mais pour cela l'enfant doit bien maîtriser sa langue maternelle et comprendre des notions comme « présentement », « avant », « bientôt » et « dans le futur ».

#### 17/ On apprend de son passé et de ses erreurs.

Sur le plan neurologique, les souvenirs jouent un rôle primordial : ils servent à régénérer les mêmes besoins et les mêmes comportements, les décisions et les expériences semblables.

**18/ C'est grâce au temps de réaction que les humains réagissent très rapidement à la douleur et au danger.** Certaines impulsions pouvaient atteindre des vitesses de 40 km/h dans le système nerveux.

#### 19/ Impossible de se chatouiller

Lorsqu'on se touche soi-même, le cerveau calcule à l'avance le moment du contact et inhibe tous les signaux nerveux que la partie concernée du corps émet alors. C'est pour cela qu'il est impossible de se chatouiller.

**20/ Selon une étude britannique, le cerveau réagit à la consommation de malbouffe.** Si vous vous nourrissez de junk food pendant 10 jours, votre mémoire à court terme s'en verra affectée.

## HISTOIRES DROLES

**Un prêtre, se rendant à sa paroisse en voiture, rencontre sur la route une bonne sœur.**

Il s'arrête et lui dit :

– Ma sœur, montez, je vous dépose au couvent.

La sœur monte et s'assied sur le siège passager. En croisant les jambes, son habit s'ouvre un peu découvrant une partie de la jambe. Le père ne cesse de la regarder et continue à conduire. Tout à coup il lui touche la jambe et la sœur lui dit :

– Mon père, rappelez-vous du psaume 129.

Le père lui fait ses excuses et continue à conduire. Puis recommence à lui toucher la jambe et la sœur lui dit de nouveau :

– Mon père, rappelez-vous du psaume 129.

Le père s'excuse en disant :

– Pardonnez-moi, ma sœur, mais la chair est faible.

La sœur descend et le père arrive à sa paroisse en se dépêchant d'aller consulter, dans sa Bible, le psaume 129. Il trouve le psaume qui dit :

– Continuez à chercher plus haut et vous trouverez la Gloire...

#### Morale pour les femmes :

**Si vous ne voulez pas rester avec des envies insatisfaites, parlez clairement!**

#### Morale pour les hommes :

**Comprenez une fois pour toutes que jamais les femmes ne diront oui directement.**

## PHARMACIES DE GARDE DU 12/11/2018 au 19/11/2018

### ETOILES

10 Av. Nouvelle Marche 22 21 88 47

**AKOFA** Av. Maman N'Danida Amoutivé 96 32 97 57

**BON SAMARITAIN** BE PA de SOUZA/Hôpital de BE 22 21 45 30

**KPEHENOU** Boulevard HOUPHOUET – BOIGNY 22 21 32 24

**DES APÔTRES** Akodessewa Face ETOCOTRAN 22 27 11 98

**HORIZON** 165, boulevard du 13 janvier Nyékonakpoè. Face Sapeurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.AC. 22 20 42 42

**AMITIE** 72 Av. des Hydrocarbures (SOTED) 22 21 74 47

**CAMPUS** Adewi 22 21 56 32

**HÔPITAL** Face Hôpital CHU-Tokoin 22 20 08 08

**PROSPERITE** Située sur le Bd Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) 23 38 84 25

**PEUPLE** Marché NUKAFU 22 26 84 22

**LE JOURDAIN** Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti 22 61 56 14

**BAH** Face EPP Hedzranawé 22 26 03 20

**St PIERRE** Sagboville Hedzranawe. Boulevard Haho 22 26 19 73

**MAWULE** Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto) 22 27 11 21

**LE PROGRES** Sur le tronçon CIMTOGO-Gendarmerie d'Ahadji kpota non loin du marché de Zorro-bar 22 35 86 55

**CITE** Bd. du 30 Août 22 25 01 25

**BESDA** Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé 22 51 05 29

**EPIPHANIA** Rue de La Pampa,

Carrefour AGBEMADON, ADIDOGOME 70 40 10 52

**CONSEIL** Carrefour du CEG Sagbado Logote 70 21 56 53

**DU POINT E** 506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé 22 51 91 71

**LE GALIEN** Rue Pavée d'Adidoadin 22 51 71 71

**VIGUEUR** Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro 22 51 63 30

**St JOSEPH** Bretelle BE KLIKAME 22 25 74 65

**NABINE** Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau) 93 36 26 26

**VOLONTAS DEÏ** Quartier Avédji, Carrefour « SUN CITY », face à l'ancien bar Sun City 70 42 23 60

**VITAFLORE** Sise à Agoè Vakposito à 100 m de la station Shell Agoè Vakposito 70 40 22 86

**SATIS** Agoè-Logopé sur la voie de 50m, côté Est du C.E.G. Agoè-nyivé Ouest (CEG Agoè-Koshigan) 70 44 85 17

**St ESPRIT** Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoè-Est 70 40 29 06

**St MICHEL** Située à Agoenyivé entre la Brasserie BB et l'espace Télécom 22 51 70 22

**EXCELLENCE** Agoe Demakpoe Voie CEDEAO 22 51 77 87

**VITAS** Située à Agoè Assiyéyé du côté ouest 22 25 63 43

**HYGEA** Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Afanoukope (Baguida) 99 27 36 36

**LE DESTIN** A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida 70 41 15 41

# TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants



**BOA accompagne  
la scolarité  
de vos enfants**

[www.boatogo.com](http://www.boatogo.com)



**BANK OF AFRICA**

Groupe BMCE BANK



Elections législatives du 20  
décembre 2018

## LA CENI FAIT UNE PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE 72H POUR LE RECENSEMENT



La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé la prorogation de trois

jours en vue de permettre à ceux qui ne se sont pas faits inscrire lors de l'opération passée de le faire.

Ainsi pour ceux qui veulent se faire recenser, l'opération commence à partir du vendredi 16 novembre jusqu'au dimanche 18. Cette décision fait suite à la rencontre de Conakry entre les protagonistes de la crise et l'un des facilitateurs, le président Alpha Condé.

C'est aussi une occasion donnée aux responsables de la C14 et à leurs militants qui avaient manqué la première opération de recensement, de le faire.

La date de la tenue du scrutin quant à elle reste inchangée.



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Désolé - Libéré - Paix

N° 028 /2018/P/CENI

### COMMUNIQUE DE LA CENI

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de la population togolaise en âge de voter qu'une prorogation exceptionnelle du recensement électoral est prévue du 16 au 18 novembre 2018 sur toute l'étendue du territoire national.

Les heures d'ouverture et de clôture des centres de recensement sont de 07 heures à 17 h00.

En conséquence, il invite tous les citoyens togolais, ayant 18 ans et plus et n'ayant pas encore leur carte d'électeur, à accomplir cet acte citoyen et civique.

Le Président de la CENI compte sur le patriotisme, l'engagement et la mobilisation de tous pour la réussite de cette opération exceptionnelle.

Fait à Lomé, le 11 0 NOV 2018

Le Président  
Prof. Kodjona KADANGA

## ROBERT DUSSEY REDYNAMISE LES RELATIONS ENTRE LOMÉ ET OSLO

Le ministre togolais des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine vient d'achever une visite de deux jours au royaume de Norvège. Le Professeur Robert Dussey a pris part à Oslo du 7 au 8 novembre 2018 derniers à la 8e édition du «Nordic-African Business Summit ». Sur demande des autorités norvégiennes, le Professeur des universités a donné une conférence sur «Extrémisme violent et défis sécuritaires en Afrique de l'Ouest».

Le déplacement du chef de la diplomatie togolaise s'inscrit dans le cadre de la diplomatie économique initiée par le président togolais. A Oslo, Robert Dussey a participé aux discussions du panel consacrées à « Africa's Port outlook-specially with an update on the current deep sea port development in Togo ».

C'était une occasion pour le ministre de relever l'importance que constitue le port de Lomé pour le développement économique du Togo et de la sous-région ouest africaine. Prof. Dussey a invité les opérateurs économiques norvégiens et africains à faire du Port Autonome de Lomé la destination finale de leurs produits.

Sur un plan purement diplomatique, le ministre togolais des affaires étrangères a eu un entretien avec son homologue norvégien, Ine Marie Eriksen Soreide. Les deux personnalités ont évoqué des questions d'intérêt commun d'ordre bilatéral et international. Le Togo et la Norvège entretiennent de bonnes relations et entendent les améliorer dans les domaines politique, économique, scientifique et culturel.



Les deux chefs de diplomatie ont insisté sur la nécessité du renforcement de la coopération entre les secteurs privés des deux pays. Il est prévu des visites d'échanges et de prospections des opérateurs économiques du Togo et de la Norvège ainsi que la participation aux grandes rencontres organisées par l'une ou l'autre Partie dans les domaines économiques et connexes.

Par ailleurs, Professeur Robert Dussey a présenté, une communication sur le thème « Extrémisme violent et défis sécuritaires en Afrique de l'Ouest : quel rôle pour la diplomatie préventive ? ». C'est à l'occasion d'une conférence à l'Institut de Recherche de la Paix d'Oslo (PRIO). Il a expliqué que les groupes extrémistes veulent faire de l'Afrique de l'Ouest une société à risques multiformes. Le ministre a démontré « les limites de la

sécurité et de la réponse militaire » face à la menace avant d'énumérer des solutions fondées sur la diplomatie préventive pour endiguer le mal.

Notons que le Chef de la diplomatie togolaise a rappelé la tenue à Lomé le 30 juillet dernier du premier sommet conjoint CEDEAO-CEEAC et qui était consacré à la problématique de l'extrémisme.

[togobreakingnews.info](http://togobreakingnews.info)

23 Nov.  
10 Déc.  
2018

15<sup>ème</sup>  
**Foire**  
Internationale de  
**LOME**

Foire de toutes les opportunités

+  
DE  
1000  
EXPOSANTS  
300 000  
VISITEURS



**THÈME: CHAÎNE DE VALEUR,  
VECTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE**

#FIL15



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME  
BP: 10056 Lomé - Togo Tél:(00228) 99 64 40 01 / 90 31 76 37



[www.cetef.tg](http://www.cetef.tg)